

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOET, Maire de Restigné, le 14 décembre 2015 à 20 heures.

La convocation adressée le 7 décembre 2015 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) SIEIL : modification des statuts.
- 2) CCPB : modification des statuts.
- 3) Tarifs communaux 2016.
- 4) Projet de remplacement des baies vitrées de la cantine : acceptation du projet, du plan de financement et demande de subvention.
- 5) Aménagement de voirie : acceptation de principe.
- 6) Finances : décision modificative.
- 7) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal.
- 8) Point sur les regroupements intercommunaux.
- 9) Questions diverses

**Sont présents :** Mesdames HASCOET , LEGOFF, MOUTTE, MOREAU, GALBRUN, PICHET, DUBOIS  
Messieurs BESNIER, PERON, BILLECARD, CHAMPENOIS, BEAURAIN,

**Sont excusés :** Mme LUGATO , Mr GOURDON, Mme MOUTTE qui donne pouvoir à Mme HASCOET.

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

Le quorum étant atteint Mr BEAURAIN est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 04 Novembre 2015 est adopté.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : programmation des travaux pour les personnes à mobilité réduite (programmation sur 3 ans).

### **1) SIEIL : modification des statuts**

Le comité syndical du SIEIL a approuvé le 15 octobre 2015 l'adhésion au syndicat de la communauté de communes Gâtines et Choisilles. Cette nouvelle adhésion entraîne une modification des statuts du syndicat qui doit être validée par l'ensemble des organes délibérants des collectivités adhérentes.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la modification des statuts du SIEIL faisant suite à l'adhésion de la communauté de communes Gâtines et Choisilles au syndicat.

### **2) CCPB : Modification de statut.**

Lors de la séance du 15 octobre 2015, le conseil communautaire de la CCPB a apporté des modifications à ses statuts afin qu'il soient en parfaite adéquation avec les actions menées par la communauté de communes (demande de la cour des comptes). Ces statuts doivent être approuvés par l'ensemble des organes délibérants des collectivités adhérentes.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal qui après avoir entendu l'exposé approuve, à l'unanimité, les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

### **3) Tarifs communaux 2016**

Les seules évolutions prévues sont les suivantes :

- la concession cimetièrre de 15ans passe de 70€ à 80€
- le droit de superposition passe de 55€ à 60€
- le droit de place au m linéaire nu passe de 0,80€ à 0,85€
- la redevance d'occupation du domaine public en utilisation permanente passe de 5,50€ à 6,00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'évolution de ces tarifs.

### **4) Projet de remplacement des baies vitrées de la cantine : acceptation du projet, du plan de financement et demande de subvention.**

La réhabilitation de la cantine scolaire par la mise en œuvre du remplacement des châssis bois existant par des châssis en aluminium à rupture de pont thermique et double vitrage avec remplissage à l'argon pour répondre aux dernière normes d'isolation thermique  
En façade sud 6 fenêtres de 1,5m\*1,5m + 1 fenêtre de 0,56m\*0,72m sont concernées  
En façade est 2 fenêtres de 1,5m\*1,5m + 1fenêtre de 0,63m\*0,72m sont concernées  
En façade nord 7 fenêtres de 0,63m\*0,72m sont concernées.

Le coût estimatif est d'environ 16.650 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de réhabilitation thermique de la cantine scolaire.
- décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) programme 2016 pour le financement de cette opération à hauteur de 60 %, le solde sera autofinancé.
- autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

### **5) Aménagement de voirie- acceptation de principe**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Grand'Rue permettant de rendre la voirie et l'accès à la pharmacie accessibles aux personnes à mobilité réduite, il est proposé de faire réaliser un « plateau ralentisseur » afin de réduire la vitesse des véhicules descendant la Grand'Rue.

Cet aménagement pourrait être intégré en option dans le dossier de consultation des entreprises en cours d'élaboration.

Pour la partie tranche ferme de mise en accessibilité de la voirie le devis est de 27260 € + 4200 € de maîtrise d'œuvre soit 31840€ HT.

Ces travaux seront financé pour partie par un reliquat de DETR de 2012 de 8.652 €, et pour partie par le fond départemental de solidarité rural pour 10852€, le solde sera autofinancé. Concernant le plateau ralentisseur le coût estimatif s'élève à 4.835 € HT, et pourrait être partiellement financé par une subvention au titre des amendes de police.

Le conseil approuve à l'unanimité :

- le projet de réalisation d'un plateau ralentisseur
- le plan de financement du projet
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires institutionnels.

## **5) Finances : décision modificative.**

Il n'y a pas eu de décision modificative

## **6) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal.**

Pas d'informations comptables.

## **7) Programmation des travaux pour les personnes à mobilité réduite (programmation sur 3 ans)**

Mme PICHET, adjointe, rappelle que la commune a, par délibération du 15 juin 2015 sollicité un report de trois ans pour le dépôt et l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Par ailleurs, le dossier constitutif de l'Ad'AP de la commune a été transmis le 20 octobre 2015 à la Direction Départemental des Territoires d'Indre et Loire. Afin de compléter ce dossier, il est demandé au conseil municipal de valider la liste des investissements à réaliser et leur programmation.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix favorable et 1 abstention approuve la liste des investissements à réaliser et s'engage à inscrire les crédits correspondants aux budgets de la commune à savoir 1.763 € au titre de 2016, 29.343 au titre de 2017, 50.000 e au titre de 2018

## **8) Point sur les regroupements intercommunaux**

### **→ enfance-jeunesse :**

Mme MOREAU, conseillère, informe que :

- les parents disposeront directement du formulaire d'inscription sur le flyer présentant l'accueil de loisirs.
- une nouvelle association de jeunes a été créée en remplacement de l'Acti Jeunes ; cette association mène des actions permettant de récolter des fonds pour le fonctionnement de l'Acti Ados.
- un bilan de Gramlipette a été présenté au comité ; des travaux importants sur le bâtiment accueillant l'association doivent être entrepris

Mme MOREAU informe également des différentes activités menées par le REAP dans le cadre de la quinzaine de la parentalité.

### **→ eau-assainissement :**

Mr PERON, adjoint informe qu'une délégation de service publique verra le jour au 1er janvier 2016 ; la société VEOLIA a été retenue pour la gestion de l'eau, la société SAUR a, quant à elle, été retenue pour la gestion de l'assainissement.

## **9) Questions diverses**

Mr BESNIER, adjoint informe que les commissions finances et travaux se réuniront le 19 février 2016 pour l'étude du compte administratif 2015 et le 11 mars 2016 pour l'étude du budget primitif 2016.

Les prochains conseils municipaux sont fixés au 11 janvier, 29 février, 21 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.